

AVIS PUBLIC



MAÎTRE D'OUVRAGE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec)
J0K 2S0

PROJET : Travaux de pavage 2020 (divers chemins)

NOTRE DOSSIER : AOP-VOIRIE-2020-001

DESCRIPTION DU PROJET : La « Municipalité de Saint-Jean-de-Matha » demande des soumissions pour les travaux de pavage de divers chemins : Saint-Léon, de la Falaise, 2e Avenue au Pied-de-la-Montagne, Marie, Léanne et Sylvie. L'Entrepreneur devra fournir tous les matériaux, la main-d'œuvre, la machinerie ainsi que l'outillage requis pour la réalisation de tous les travaux et services décrits dans les plans, devis et les autres documents de l'appel d'offres.

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions devront être présentées dans une seule enveloppe et le soumissionnaire devra être clairement identifié. Un original et deux copies des documents de soumission seront remis au maître d'ouvrage dans cette enveloppe, avec la mention des documents inclus (original, copie). Celle-ci sera scellée et portera le nom et le numéro du projet (« TRAVAUX DE PAVAGE POUR DIVERS CHEMINS – AOP-VOIRIE-2020-001 ») ainsi que l'identification du soumissionnaire.

Les plans et devis ainsi que la formule de soumission pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appels d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca> à compter du 22 mai 2020.

Monsieur Philippe Morin est la personne responsable du présent appel d'offres. Ce dernier a pour mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres. Ainsi, tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres. **M. Philippe Morin, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha peut être rejoint au 450-886-3867, poste 9.**

La soumission, pour être jugée acceptable, doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission d'une valeur égale et valide pour une durée de soixante (90) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions. Le montant devra être payable à l'ordre du Maître d'ouvrage et représenter un minimum de 10 % du coût total de la soumission.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions seront reçues, à l'adresse du Maître d'ouvrage indiquée ci-dessus, **le 18 juin 2020 à 15 h**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

Le maître de l'ouvrage ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

M. Philippe Morin
Secrétaire-trésorier et directeur général